

Calcul de l'attribution des sièges¹:

Ns = Nombre de sièges effectifs à pourvoir =

GTV = Nombre de suffrages valablement exprimés par liste de candidats

GTV liste A..... =

GTV liste B..... =

GTV liste C..... =

GTV liste D..... =

GTV liste E..... =

GTV liste F..... =

SV = Nombre total de suffrages valablement exprimés

= Somme des GTV des différentes listes =

Né = Nombre électoral = Nombre entier immédiatement supérieur au quotient $\frac{SV}{(NS+1)} = \dots$

Pour le calcul des répartitions des sièges, nous attirons votre attention sur le fait que nous avons sur notre site Internet un simulateur à votre disposition qui vous aidera à vérifier ce calcul.

1^{er} calcul : Chaque liste reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le nombre de voix obtenues par cette liste (pour autant qu'elle a obtenu au moins 5% des suffrages valablement exprimés, sinon elle est écartée de tout calcul):

Liste A..... obtient : GTV liste A / Né = ----- = sièges
Liste B..... obtient : GTV liste B / Né = ----- = Sièges
Liste C..... obtient : GTV liste C / Né = ----- = sièges
Liste D..... obtient : GTV liste D / Né = ----- = sièges
Liste E..... obtient : GTV liste E / Né = ----- = sièges
Liste F..... obtient : GTV liste F / Né = ----- = sièges
etc
Total des sièges distribués : sièges

¹ Ce formulaire n'est à utiliser que par le bureau électoral principal

2e calcul : Si le nombre de sièges ainsi attribués est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (Ns), il faudra, pour chaque siège qui reste à pourvoir, faire l'opération ci-dessous. La liste qui obtient le plus grand quotient, se voit attribuer le siège.

Attention ! Cette opération est à **faire autant de fois qu'il reste de sièges à distribuer** après le premier calcul :

Liste A.... $GTV\ liste\ A / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste B.... $GTV\ liste\ B / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste C.... $GTV\ liste\ C / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste D.... $GTV\ liste\ D / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste E.... $GTV\ liste\ E / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste F.... $GTV\ liste\ F / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Etc.

S'il reste d'autres sièges à répartir, veuillez refaire le calcul (en prenant en compte le résultat du calcul précédent, seul le quotient change):

Liste A.... $GTV\ liste\ A / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste B.... $GTV\ liste\ B / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste C.... $GTV\ liste\ C / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste D.... $GTV\ liste\ D / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste E.... $GTV\ liste\ E / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Liste F.... $GTV\ liste\ F / (\text{nombre de sièges déjà obtenus} + 1) = \text{-----} = \text{.....}$
Etc.

S'il reste encore un siège à répartir, veuillez refaire le calcul (en prenant en compte le résultat du calcul précédent, d'ailleurs seul le quotient change). Prévoyez donc assez d'exemplaires de cette page.

Premier exemple :

Données		Référence
Nombre de salariés au 1.10.2016	137	Département RH
A élire	5 délégués + 5 suppléants	Loi (tableau)
Nombre de salariés ayant le droit du vote	124 salariés	Liste dressée par RH
Votants	105	Électeurs qui sont venus exprimer leur vote
Bulletins nuls	1	Marqués ou blancs
Nombre de voix exprimées	976	Pas tous les bulletins doivent contenir 10 voix
Nombre électoral	$\frac{976}{5+1} = 162,67 \rightarrow 163$	Nombre entier immédiatement supérieur lorsque le résultat du quotient donne un nombre décimal
Nombre minimal de voix par liste	5% de 976 = 48,8 \rightarrow 49	Une liste n'ayant pas réuni au moins 5% des voix valablement exprimés n'est pas considérée pour la répartition des sièges

Répartition des sièges:

Nom des listes	$\frac{\text{Voix obtenues par liste}}{\text{Nombre électoral}}$	Membres effectifs	Membres suppléants
Liste A	328 / 163 = 2,01	2	2
Liste B	648 / 163 = 3,98	3	3
Total :		5	5

Répartition des sièges entre les listes:

Nom de la liste	Membres effectifs	Membres Suppléants
Liste A	2	2
Liste B	3	3
Total :	5	5

Répartition des sièges dans les listes:

A l'intérieur des listes, les sièges reviennent aux candidats avec le plus grand nombre de voix, les suivants seront membres suppléants.

Deuxième exemple :

Données		Référence
Nombre de salariés au 1.10.2016	375	Département RH
A élire	7 délégués + 7 suppléants	Loi (tableau)
Nombre de salariés ayant le droit de vote	348 salariés	Liste dressée par RH
Votants	317	Électeurs qui sont venus exprimer leur vote
Bulletins nuls	5	Marqués ou blancs
Nombre de voix exprimées	4008	Pas tous les bulletins doivent contenir 10 voix
Nombre électoral	$\frac{4008}{7+1} = 501$	Si le résultat de la fraction est déjà entier il n'est pas arrondi vers le haut
Nombre minimal de voix par liste	5% de 4008 = 200,4 → 201	Une liste n'ayant pas réuni au moins 5% des voix valablement exprimés n'est pas considérée pour la répartition des sièges

Répartition des sièges:

Nom des listes	$\frac{\text{Voix obtenues par liste}}{\text{Nombre électoral}}$	Membres effectifs	Membres suppléants
Liste A	$446 / 501 = 0,89$	0	0
Liste B	$1778 / 501 = 3,55$	3	3
Liste C	$1784 / 501 = 3,56$	3	3
Total :		6	6

Il reste 1 siège à pourvoir :

Nom de Liste	$\frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Nombre de sièges déjà obtenus} + 1}$	Quotient :
Liste A	$\frac{446}{0 + 1}$	446
Liste B	$\frac{1778}{3 + 1}$	444,5
Liste C	$\frac{1784}{3 + 1}$	446

La **liste C** reçoit le 5^{ème} siège, car en cas d'égalité de quotient, c'est la liste avec le plus grand nombre de voix qui prend le siège!

Répartition des sièges entre les listes:

Nom de la liste	Membres effectifs	Membres Suppléants
Liste A	0	0
Liste B	3	3
Liste C	4	4
Total :	7	7

Répartition des sièges dans les listes:

A l'intérieur des listes, les sièges reviennent aux candidats avec le plus grand nombre de voix, les suivants seront membres suppléants.

Troisième exemple:

Données		Référence/commentaires:
Nombre de salariés au 01.10.2016	458	Département RH
A élire	8 délégués + 8 suppléants	Loi (tableau)
Nombre de salariés ayant le droit de vote	427 salariés	Liste dressée par RH
Votants	412	Électeurs qui sont venus exprimer leur vote
Bulletins nuls	9	Marqués ou blancs
Nombre de voix exprimées	6045	Pas tous les bulletins doivent contenir 16 voix
Nombre électoral	$\frac{6045}{8 + 1} = 671,67 \rightarrow 672$	Nombre entier immédiatement supérieur lorsque le résultat du quotient donne un nombre décimal
Nombre minimal de voix par liste	5% de 6045 = 302,25 $\rightarrow 303$	Une liste n'ayant pas réuni au moins 5% des voix valablement exprimées n'est pas considérée pour la répartition des sièges

Répartition des sièges:

Nom des listes	$\frac{\text{Voix obtenues par liste}}{\text{Nombre électoral}}$	Membres effectifs	Membres suppléants
Liste A	1910 / 672 = 2,84	2	2
Liste B	1423 / 672 = 2,12	2	2
Liste C	293	0	0
Liste D	1278 / 672 = 1,90	1	1
Liste E	1141 / 672 = 1,70	1	1
Total :		6	6

Il reste 2 sièges à distribuer : (Attention: 1 siège par opération de calcul)

Nom de la Liste	$\frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Nombre de sièges déjà obtenus} + 1}$	Quotient :
Liste A	$\frac{1910}{2 + 1}$	636,67
Liste B	$\frac{1423}{2 + 1}$	474,33
Liste D	$\frac{1278}{1 + 1}$	639
Liste E	$\frac{1141}{1 + 1}$	570,50

La **liste D** reçoit le 5^{ième} siège.

Il reste un autre siège à attribuer :

Nom de la Liste	$\frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Nombre de sièges déjà obtenus} + 1}$	Quotient :
Liste A	$\frac{1910}{2 + 1}$	636,67
Liste B	$\frac{1423}{2 + 1}$	474,33
Liste D	$\frac{1278}{2 + 1}$	426
Liste E	$\frac{1141}{1 + 1}$	570,50

Le siège restant va à la **liste A**.

Répartition des sièges entre les listes:

Nom de la liste	Membres effectifs	Membres Suppléants
Liste A	3	3
Liste B	2	2
Liste C	0	0
Liste D	2	2
Liste E	1	1
Total :	8	8

Répartition des sièges dans les listes: A l'intérieur des listes, les sièges reviennent aux candidats avec le plus grand nombre de voix, les suivants seront membres suppléants